



Ver-sur-Mer
14114

Edition 2025

DICRIM

**DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS**



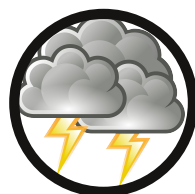
Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (Dicrim) a pour but d'informer les habitants d'une ville sur les risques auxquels ils peuvent être confrontés, et donne les consignes de sécurité aux habitants.



Quels sont les risques majeurs sur la commune de Ver Sur Mer ?



- Risques inondations : débordement du cours d'eau, submersion marine, remontée de nappe phréatique



- Risques tempêtes : chute d'arbres, matériaux ...



- Risques pollutions : aerien, terrestre, maritime, biologique, chimique et radioactive



- Risques sanitaires : canicule, pandémie, épizootie, rupture de distribution eau potable, présence de nuages radioactifs



- Autres risques : incendie, fuite de gaz, accident de la route, présence de bombe ou obus de la 2nde guerre mondiale, risque sismique ...



Alerte à la population

En cas d'évènement majeur, l'alerte à la population relève de la responsabilité des autorités locales.

Selon la nature du danger, elle peut être donnée par différents moyens :

• L'alerte sur le terrain :

- Les cloches de l'église peuvent être déclenchées pour alerter la population en cas d'évènement majeur.
- Hauts parleurs en voiture

• L'alerte via les réseaux numériques officiels :

Mairie : www.versurmer.fr Facebook : versurmeractualité

Préfecture de Normandie : <https://www.calvados.gouv.fr/> Facebook : PrefetduCalvados
<https://twitter.com/Prefet14>

• Radio :

France Bleu Normandie : 102.6 FM.



HÉBERGEMENT EN CAS D'URGENCE :

Si la situation l'impose, les services de la mairie, en lien avec les autorités, organiseront l'accueil des sinistrés.

**PERSONNES FRAGILES, ISOLÉES : FAITES-VOUS CONNAITRE AUPRÈS DE LA MAIRIE
TOUT AU LONG DE L'ANNÉE.**



Composer son *PACK SECURITÉ*

Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, à minima, à ses besoins, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis dans l'immédiat.

Pour cela, il est important de préparer à l'avance un sac avec le nécessaire et de le compléter avec une liste d'objets indispensables à prendre avant de partir.



Exemple de pack sécurité, à adapter en fonction de la famille :

- Radio à pile, téléphone portable, chargeur....*
- Vêtements de rechange, couverture de survie, sac de couchage...*
- Argent liquide, carte bleue, couteau multifonction, photocopies des assurances, papiers d'identité, doubles des clés (voiture et maison), lampe de poche et piles, sifflet, briquet...*
- Trousse de secours, de quoi se laver, médicaments et ordonnances, une bouteille d'eau par personne, aliments non périssables...*



Risque inondation

Les risques inondations proviennent :

- De la Provence par débordement du cours d'eau
- De la mer par submersion marine
- De la nappe phréatique par remontée en surface

Que faire ?

- Installez vos dispositifs de protection temporaires, si vous en avez.
- Coupez le gaz, l'eau et l'électricité
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes
- Montez, en sécurité dans les étages
- Ne circulez pas, à pied ou en voiture, dans une zone inondée. Évitez les secteurs littoraux, ou de la Provence
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. L'équipe enseignante sait comment les protéger.

Et après ?

- Attendez l'aval des autorités pour réintégrer votre logement.
- Aérez, nettoyez, désinfectez et chauffez votre logement.
- Ne consommez pas l'eau du robinet avant d'être sûr qu'elle soit potable via l'avis favorable des autorités.
- Ne rétablissez les réseaux qu'après avis favorable des services municipaux ou d'un professionnel.
- Faites l'inventaire des dommages et prenez des photos. Marquez la hauteur d'eau atteinte
- Contactez votre assureur pour déclarer votre sinistre dès que possible.



Risque tempête

Que faire ?

- Mettez à l'abri les objets risquant d'être emportés par le vent.
- Coupez les branches et arbres qui menacent de tomber.
- Rentrez les animaux.
- Fermez les portes, fenêtres et volets.
- Mettez-vous en sécurité et abritez-vous hors des zones boisées (gagnez un abri en dur)
- Tenez-vous informé des messages météo diffusés.
- Évitez les activités extérieures de loisirs (ex : annulez les sorties en mer)
- Débranchez les appareils électriques s'il y a de l'orage.
- Limitez vos déplacements.
- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- N'intervenez pas sur les toitures.

Et après ?

- Attendez l'aval des autorités pour réintégrer votre logement.
- Ne rétablissez les réseaux qu'après avis favorable des services municipaux ou d'un professionnel.
- Faites l'inventaire des dommages et prenez des photos.
- Contactez votre assureur pour déclarer votre sinistre dès que possible.



Risques pollutions

Les risques pollutions aériens, terrestres et maritimes sont liés entre-autres :

- Au trafic routier sur les RD 514 ET RD112
- Au trafic maritime

Ils peuvent être d'origine chimique ou biologique.

On peut observer plusieurs types d'effets :

- une explosion
- un incendie
- une contamination de l'air (nuage toxique)

Que faire ?

- Ne provoquez pas de flamme ni d'étincelle.
- Ne touchez rien.
- Quittez la zone de l'accident si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un éventuel nuage toxique.
- Rejoignez le bâtiment le plus proche et **confinez-vous** si besoin.
- Ecoutez la radio.
- En cas de pollution radioactive, des cachets d'iodes seront distribués.

Et après ?

- Si vous êtes mis à l'abri, aérez le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.
- Consultez votre médecin en cas de troubles respiratoires.

Risques sanitaires

- **Risque canicule :**

Premiers effets de chaleurs : maux de tête, crampes, nausées



Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous

- RESTEZ AU FRAIS**
chez soi ou dans un lieu rafraîchi
- BUVEZ DE L'EAU**
sans attendre d'avoir soif
- Mouillez-vous le corps**
- Fermez les volets et fenêtres**
- Privilégiez les activités douces**
- Mangez frais et équilibré**
- Évitez l'alcool**
- Prenez des nouvelles des plus fragiles**

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15



• Risque grand froid :

En période de



grand froid

GRAND FROID • COMPRENDRE & AGIR



Le grand froid demande à mon corps de faire des efforts supplémentaires sans que je m'en rende compte. Mon cœur bat plus vite pour éviter que mon corps se refroidisse. Cela peut être particulièrement dangereux pour les personnes âgées et les malades chroniques.



Si je reste dans le froid trop longtemps, ma température corporelle peut descendre en dessous de 35°C, je suis alors en hypothermie. Mon corps ne fonctionne plus normalement et cela peut entraîner des risques graves pour ma santé.



Si je reste dans le froid trop longtemps, les extrémités de mon corps peuvent devenir d'abord rouges et douloureuses, puis grises et indolores (gelures). Je risque l'amputation.



Si je fais des efforts physiques en plein air, je risque d'aggraver d'éventuels problèmes cardio-vasculaires.

Quand je sors je me couvre suffisamment afin de garder mon corps à la bonne température.

- Je couvre particulièrement les parties de mon corps qui perdent de la chaleur : tête, cou, mains et pieds.
- Je me couvre le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid.
- Je mets plusieurs couches de vêtements, plus un coupe-vent imperméable.
- Je mets de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant.
- J'évite de sortir le soir car il fait encore plus froid.
- Je me nourris convenablement, et je ne bois pas d'alcool car cela ne réchauffe pas.



Je suis prudent et je pense aux autres.



- Je limite les efforts physiques, comme courir.
- Si j'utilise ma voiture, je prends de l'eau, une couverture et un téléphone chargé, et je me renseigne sur la météo.
- Je suis encore plus attentif avec les enfants et les personnes âgées, qui ne disent pas quand ils ont froid.

Ne surchauffez pas



Je chauffe mon logement sans le surchauffer et en m'assurant de sa bonne ventilation.

Si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, j'appelle le 115



• Risque de rupture d'eau potable



En cas de sécheresse, que faire ?

- Ne pas arroser les pelouses
- Ne pas laver les voitures
- Ne pas remplir les piscines
- Se renseigner auprès de la Mairie sur la qualité de l'eau
- Respecter les arrêtés préfectoraux



En cas de pollution, que faire ?

- Ne pas consommer d'eau du robinet
- Prendre de l'eau en bouteille
- Suivre les consignes de la Mairie
- Possibilité de ravitaillement auprès de la Mairie



**Si vous souhaitez participer à titre bénévole
à l'organisation des secours :**

CONTACTEZ LA MAIRIE

4 place amiral Byrd
14114 Ver-sur-Mer
Tel : 02-31-22-20-33
@ : commune@versurmer.fr

Vos missions, si vous les acceptez :



Information aux habitants,
surveillance des cours d'eau et de la mer,
ravitaillement,
aide à l'accueil en cas d'hébergement d'urgence...



**Vous avez votre brevet
de secourisme ?**

**Faites-vous recenser
auprès de votre mairie !**